



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION n° : 2024/005**

**Réunion du 12 février 2024 à 19h00  
Sous la Présidence de M. Yann DUGARD**

**Date de convocation : 05/02/2024**

**Date d'affichage : 05/02/2024**

**Nombre de Conseillers :**

**En exercice : 29**

**Présents : 19**

**Votants : 25**

**Présent-e-s :**

Mme Martine BAUDART, Mme Marie-Claude BERGERY, M. Francis BOLY, Dominique CARPENTIER, Mme Geneviève COSSON, Mme Eva DERVIN, Mme Valentine DION, M. Jean DUCASTEL, M. Yann DUGARD, Mme Annie FESTUOT, M. Eric HUET, M. Benoît LAIES, Mme Nadège LAMPSON-GUEILLIOT, M. Christophe LEBON, Mme Marina LESCOUET, Mme Patricia LESUEUR, Mme Nathalie MAROTEAUX, M. Frédéric MULLER, M. Hubert RENOLLET.

Excusé-e-s avec pouvoir de vote : Marc DESGEORGES a donné pouvoir de vote à Francis BOLY, Mme Agnès HAUDECOEUR a donné pouvoir de vote à Mme Geneviève COSSON, M. Jean-Baptiste MACHINET a donné pouvoir de vote à Mme Valentine DION, M. Laurent MOREAU a donné pouvoir de vote à M. Dominique CARPENTIER, Mme Françoise PAYEN a donné pouvoir à M. Yann DUGARD, Magali ROGER a donné pouvoir à Mme Nathalie MAROTEAUX.

Secrétaire de séance : Mme Nadège LAMPSON-GUEILLIOT

---

**Objet : Approbation de la décision du comité syndical du SIVU du Chemin de Fer Touristique du Sud des Ardennes sur sa dissolution au 31 décembre 2023 et du transfert de l'actif, du passif, du solde du compte de disponibilité du SIVU CFTSA à la commune de Vouziers**

Vu la délibération n° 2023/013 du comité syndical du 11 décembre 2023 du comité syndical du SIVU-Chemin de Fer Touristique du Sud des Ardennes demandant la dissolution du SIVU-CFTSA ;

La Commune de VOUZIERS est adhérente du syndicat de Chemin de Fer Touristique du Sud des Ardennes (SIVU CFTSA), créé par arrêté préfectoral du 20 janvier 1988 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :**

-D'APPROUVER la décision du comité syndical du SIVU du Chemin de Fer Touristique du Sud des Ardennes sur sa dissolution et d'accepter de manière contradictoire la délibération qui comporte les points suivants :

- La demande de dissolution du SIVU CFTSA auprès du préfet des Ardennes à la date du 31 décembre 2023.
- Le transfert de l'actif, du passif, du solde du compte de disponibilité du SIVU CFTSA à la commune de Vouziers ;

-DE CHARGER le Maire ou son adjoint de signer tous les actes afférents à cette délibération.

Le maire ,

Yann DUGARD



La Secrétaire de séance,

Mme Nadège LAMPSON-  
GUEILLIOT

